



MAIRIE DE MEIGNEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2023

COMPTE RENDU

Présents : Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Laetitia CHAPELLE, Sandrine DESMAREST et Christophe CHAPELLE.

Absent : Denis BARRAY

Pascal PATUREAU a été nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 à la salle des conseils de la mairie.

• **2023-22 ATTRIBUTION DE MARCHE DE TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT ET L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'AUXENCE**

Mme le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de renforcement et d'aménagement de la route de l'Auxence, fortement dégradée suite aux travaux de la station d'épuration.

Mme le Maire indique qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 12 juin 2023 pour une remise des offres le 10 juillet 2023 à 12h00. Il s'agit d'un marché unique.

Consultation à laquelle 4 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 55% / Valeur technique 45 %.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2023 ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché au prestataire suivant :
Entreprise PAGOT, sise à PROVINS (77),
Pour un montant de 145 180 € HT soit 174 216 € TTC.
- Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise PAGOT ainsi que tout autre document s'y rapportant ou avenant éventuel.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

• **2023-23 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire expose que la Trésorerie de Provins a procédé à des contrôle des budgets et qu'une modification du budget assainissement doit être opérée afin de réajuster l'affectation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget assainissement 2023 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 21311 : + 45 976.67€

RECETTES

Compte 001 : + 45 976.67€

AFFAIRES DIVERSES

- **Point sur les réunions de la CCBM**

Mme le Maire fait une rapide information sur les dernières décisions intercommunales :

- Elle indique que la CCBM s'attribue la compétence "voirie" mais uniquement en ce qui concerne les pistes cyclables. En effet, un projet est en cours afin de doter le territoire d'un réseau de pistes cyclables qui favorisera le transport alternatif. Aucun piste cyclable ne sera créée sur .
- Le projet du PLUI-h a été relancé. Des réunions publiques auront prochainement lieu.
- La fibre est quasiment déployée sur l'ensemble du territoire. Reste 155 points isolés à raccorder, ce qui nécessite une enveloppe de 455 000€ totalement à la charge de la CCBM. Dorénavant, les nouvelles constructions devront faire les démarches elles-mêmes et devront s'affranchir des frais de raccordement. Attention les délais pourront être de 6 à 8 mois.
- La commune de Bray sur Seine se verra prochainement équipée de 4 prises de recharge pour les véhicules électriques.
- A l'occasion de la fête de la musique, l'opération "Musique en Bassée Montois" a rencontré un franc succès. Mme le Maire s'est déjà positionnée afin d'accueillir un groupe de musique en juin 2024.

- **Concernant l'équipement**

Mme le Maire informe que les tables et le banc de la salle communale ont été réceptionnées. Elle sollicite les Conseillers afin de procéder à leur installation. Le rendez-vous est convenu pour le samedi 22 juillet, au matin.

D'autre part, Mme le Maire ajoute que M. Marcherat a procédé au remplacement des miroirs routiers rues de Brie et du Presbytère.

- **Concernant la fermeture de la déchetterie**

Suite au courrier adressé au Président du SMETOM afin de lui fait part de son mécontentement de la fermeture de la déchetterie de Donnemarie-Dontilly, Mme le Maire fait lecture de la réponse apportée. Le président du SMETOM indique qu'il est toujours en recherche active d'un terrain afin d'accueillir une nouvelle déchetterie adaptée au territoire. (pas de certitudes sur Donnemarie-Dontilly)

Mme le Maire de Donnemarie-Dontilly a initié plusieurs actions afin que M. le Président du syndicat revienne sur sa décision.

- **Concernant la station d'épuration**

Suite au déversement de produits chimiques ayant entraînés la destruction de roseaux d'un bassin entier, Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'elle est toujours en attente des résultats d'analyses qui détermineront la nature des produits déversés et l'éventuelle contamination du sable. Dès qu'elle sera en possession de ceux-ci, elle prendra rendez vous avec la gendarmerie pour le dépôt de plainte et ouvrira un dossier de sinistre auprès de Groupama. Elle ajoute que suite au rendez-vous avec un conseiller technique de Suez, le devis n'a toujours pas été réceptionné.

- **Concernant l'ancien abris-bus**

Afin de stocker le sel de déneigement livré en grande quantité et libérer les locaux techniques, Mme le Maire souhaite utiliser l'ancien abris-bus rue de Champagne. Il est demandé aux Conseillers de réfléchir aux solutions les plus adaptées et les plus économiques à mettre en œuvre pour fermer les accès (porte, plexiglas...). Mme le Maire a proposé à Aude Izoulet de customiser l'abris-bus pour le rendre plus attractif.

- **Concernant le Noël des anciens**

Mme le Maire informe, qu'en partenariat avec la mairie de Gurcy-le-Châtel, une représentation de théâtre sera proposée le samedi 2 décembre 2023 à la salle polyvalente de Gurcy. Celle-ci sera précédée d'un apéritif dinatoire à Meigneux. Plus de précisions sur cette manifestation seront apportées ultérieurement.